

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit avril,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à 14 h 00 à la salle polyvalente de la commune d'Aiguines sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
22	11 + 5	16
Total des voix : 23		

Etaient présents :

8 représentants des communes (1 voix chacun) : **Arlette RUIZ**, St Julien le Montagnier ; **Jean-Marie PAUTRAT**, Allons ; **Jean-Pierre HERRIOU**, Moissac-Bellevue ; **Bernard CLAP**, Trigance ; **Jacques ESPITALIER**, Quinson ; **Jean-Pierre BAGARRE**, Aiguines ; **Romain COLIN**, Moustiers Ste Marie ; **Antoine FAURE**, Aups

1 représentant des établissements publics de coopération intercommunale : (1 voix) :

Christophe BIANCHI, Durance Luberon Verdon Agglomération

2 représentants du Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur (4 voix chacun) : **Jean-Charles BORGHINI** et **Sophie VAGINAY-RICOURT**

Date de convocation
14/04/2022

Délibération
n°22_04_B4_01

Ont donné pouvoir : **Nathalie PEREZ-LEROUX**, Conseil départemental du Var (2 voix) à **Jean-Pierre BAGARRE** ; **Paul CORBIER**, St Julien du Verdon (1 voix) à **Jean-Marie PAUTRAT** ; **Magali STURMA CHAUVEAU**, Rougon (1 voix) à **Romain COLIN** ; **Bernard MAGNAN**, Valensole (1 voix) à **Jacques ESPITALIER** ; **Michèle BIZOT-GASTALDI**, Communauté de communes Alpes Provence Verdon (1 voix) à **Bernard CLAP**

OUTILS D'ACQUISITION DE DONNÉES DE TERRAIN

Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon

Le Président expose,

Dans le cadre du Contrat de Parc 2021-2023 signé entre la Région SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur et les parcs naturels régionaux, des actions réparties sur 4 axes d'intervention ont été identifiées pour chaque Parc et peuvent faire l'objet d'un financement de la Région à hauteur de 80%.

Le Parc souhaite proposer une action d'acquisition d'outils de données de terrain par différentes sources pour le suivi du patrimoine naturel et culturel, des activités humaines, de l'occupation du sol et des sites naturels fréquentés. L'objectif étant d'alimenter nos bases de données et nos observatoires pour améliorer la connaissance du territoire et suivre son évolution.

L'achat de matériels d'acquisition de données de terrain, constitué par un drone pour construire une banque d'images aériennes qui permettront la réalisation des documents de mise en œuvre des aménagements et de la gestion de sites ou encore dans le cadre de suivi d'espèces ou de couvert végétal. Des compteurs automatiques de fréquentation afin d'obtenir des données quantitatives de la fréquentation humaine pour identifier et dimensionner les aménagements et la gestion de sites sensibles.

Considérant le plan de financement suivant :

Coût total TTC : 23 541 €

Coût total HT : 20 000 €

Région (80%) : 16 000 €

Autofinancement (20%) : 4 000 €

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- approuvent l'opération ainsi présentée et son plan de financement ;
- autorisent le Président à solliciter les partenaires financiers ;
- autorisent le Président à signer toute pièce utile à la réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits

suivent les signatures

Pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire

Après transmission en Préfecture

Le

et publication le

Le Président

Bernard CLAP

